



COMMUNE DE BUHL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU), qui remplace à présent le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG). La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice conjointement par le maire et le Trésorier ,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier.

I. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	2 825 042,40 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 614 966,59 €
Résultats de l'année 2025	210 075,81 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 817 770,72 €. Elles étaient de 814 695,35 € en 2024. On observe un écart par rapport à nos prévisions qui étaient de 957 582,56 €.

Plusieurs observations peuvent être faites pour expliquer cette situation :

- L'inflation constatée en 2025 s'élève à 0,9% en 2025, contre 2% e, 2024 et 4,9% en 2023. Les coûts moyens des fournitures et prestations de service destinées au fonctionnement des services restent donc relativement stables. Ils sont soit conformes, soit inférieurs aux prévisions du budget 2025.
- Comme en 2024, les coûts du gaz et de l'électricité se sont traduits par une dépense inférieure à celle prévue au BP. La dépense a également été contenue grâce à la diminution des coûts liés à l'éclairage public nocturne.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 337 127,95€ pour l'année 2025. Elles étaient de 1 301 899,15 € en 2024.

Au 31 décembre 2025, la commune comptait 32 agents (28,44 Equivalent Temps-Plein). L'augmentation de ce compte est principalement liée à la nécessité de recrutement d'agent contractuels, remplaçant des agents en congés pour raison de santé. La commune a parallèlement perçu des remboursements de son assureur (50 995,01€). Il est également à noter que la chapitre 012 a été impacté par l'augmentation de 11 000€ du coût de l'assurance statutaire (47 000€ en 2025 contre 36 000€ en 2024).

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (SCOT, Brigades Vertes, SDIS, ADAUHR, Syndicat Mixte de la Lauch etc...). Ces charges s'élèvent à 252 238,53 €, contre 257 416,92 € en 2024.

En 2025, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 41 170€.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts, les frais annexes et les escomptes sur les ventes de bois, pour un montant de 80 018,25 €. Elles étaient de 84 090,55 € en 2024.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent des annulations de mandats sur des exercices antérieurs effectuées à la demande de la Trésorerie ou encore des annulations de recettes sur des exercices antérieurs. Aucune dépense n'a été effectuée sur chapitre en 2025.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	814 695,35 €	817 770,72 €	+0,38%
012	Charges de personnel	1 301 899,15 €	1 337 127,95 €	+2,71%
014	Atténuation de produits	12 995,00 €	11 663,00 €	-10,25%
65	Autres charges de gestion courante	257 416,92 €	252 238,53 €	-2,01%
66	Charges financières	84 090,55 €	80 018,25 €	-4,84%
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0 €	-100%
Total des dépenses réelles		2 475 096,97 €	2 498 883,69 €	+0,96%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services

- Les revenus des immeubles communaux et locations de salles
- Les produits de gestion courante ou remboursements des assurances

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements par l'assurance de la commune, des rémunérations du personnel absent pour raison de santé. En 2025, le montant perçu s'est élevé à 50 995,61€. Il était de 37 666,01€ en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 10 217,58 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 4 960,00 €
- Des ventes de bois : 91 250,03 €
- De contributions pour dégradations de chemins : 400,00€
- De la location du droit de chasse : 14 697,06 €
- Du service d'accueil périscolaire : 163 878,22 €
- Du service d'accueil de loisirs : 44 988,74€

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 30,94 %

Taxe sur le foncier non bâti : 87,95 %

Le taux de la taxe foncière de Buhl s'est élevé à 30,84% en 2025.

Pour 2025, les services fiscaux ont procédé à une actualisation de 1,7% des bases de la taxe foncière. Cette actualisation a permis de ne pas augmenter le taux en 2025.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est restée sans changement au taux de 87,95% fixé en 2019.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne à présent que les résidences secondaires. Son taux de 10,26% a également été maintenu pour 2025.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
73 111 Taxes foncières et d'habitation	1 160 697,00 €	1 214 224,00 €	1 225 962,00 €
Variation en pourcentage	+ 8,03 % / 2022	+ 4,41 % / 2023	+0,97 % / 2024
Variation en valeur	+86 348,00 € / 2022	+53 527,00€ / 2023	+11 738€ / 2024

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation de la Communauté de Communes de Région de Guebwiller
- La dotation du Fonds National Garantie Individuelle des Ressources
- La dotation du départementale de péréquation TADEM (Taxe Additionnelle des Droits Enregistrements et de Mutation)
- La Taxe sur l'électricité payée par les opérateurs

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe diverses dotations et participations, dont la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Il s'agit d'une ressource importante pour les communes. Le chapitre 74 regroupe également :

Dotation	CFU 2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
74111 Dotation forfaitaire	176 250,00 €	168 415,00 €	- 4,45 %
741121 Dotation de solidarité rurale	62 335,00 €	63 167,00 €	+ 0,13 %
741127 Dotation nationale de péréquation	31 277,00 €	28 149,00 €	- 10,00 %

742 Dotation aux élus locaux	333,00 €	333,00 €	0%
74836 Fonds départemental péréquation de taxe prof.	43 947,16 €	38 354,55 €	- 12,73 %
74833 Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	93 425,00 €	94 702,00 €	- 1,37 %
7488 Autres attributions et participation - Prestations de service CAF- Bonus territoire	101 012,13 €	104 761,58 €	+ 3,71 %

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés (logement communal et locations de salles) et des dons (projet « Plantons un arbres »). En 2025, le montant total de ce chapitre s'élève à 25 729,05€, contre 24 060,18€ en 2024.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 880,00 €. Il correspond à la cession d'un terrain dans le cadre d'une régularisation foncière.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA/CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	443 836,25 €	449 367,71 €	322 358,44 €	-28,26 %
013	Atténuation de charges	10 318,05 €	37 666,01 €	50 995,61 €	+ 35,39 %
70	Produits des services	350 691,68 €	302 314,62 €	330 391,63 €	+9,29 %
73	Impôts et taxes	1 860 828,54 €	1 845 494,63 €	1 880 624,73 €	+1,91 %
74	Dotations et participations	489 712,36 €	524 124,27 €	528 660,00 €	+0,87 %
75	Autres produits (dont loyers et locations)	34 943,69 €	24 060,18 €	25 729,05 €	+6,94 %
77	Produits exceptionnels	392 954,00 €	12 130,40 €	880,00 €	-92,75%*

* la forte variation du chapitre 77 s'explique par la vente des terrains de l'aire Mathias en 2023, qui a permis de procéder au remboursement du dernier prêt relais de la commune. En 2024, la commune a procédé à la cession d'un véhicule.

II. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	449 142,86 €
Dépenses d'investissement	- 590 032,71 €
Résultats de l'année 2025	- 140 889,85 € €

b) Résultat de l'année 2024 à reporter au Budget Primitif 2025 : - 187 317,43 €

c) Résultat de clôture 2025 à reporter au Budget Primitif 2026 : - 328 207,28 €

d) Solde des restes à réaliser : - 8 877,80 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 118 164,40€ en 2025, contre 119 416,54€ en 2024. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 2 310 202,09 €.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Démolition des maisons jouxtant la mairie
- Travaux de sécurisation du centre-bourg et aménagement d'un square
- Travaux de renouvellement de l'éclairage public
- Travaux d'entretien des bâtiments (pose de panneaux grillagés à l'école maternelle, travaux dans les salles communales, première tranche de réfection de la toiture de l'église...)
- Travaux de voirie
- Acquisition d'un minibus pour le pôle jeunesse
- Remplacement de l'autocom et du système de téléphonie dans l'ensemble des bâtiments communaux
- Reprise des murs du vignoble

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 449 142,86 € (contre 354 010,16 € en 2024). Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 318 823,96 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 87 689,87 € (chapitre 13) qui émanent de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace.
 - Du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 23 043,87 €
 - De la taxe d'aménagement pour 23 922,14 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 184 168,08€.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 116 082,90 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	865 74,60	2 753 953,19	3 619 027,73
	Recettes réalisées (1)	B	449 142,86	2 825 042,40	3 274 185,26
	Restes à réaliser	C	38 648,00	0,00	38 648,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	677 757,17	3 203 320,84	3 881 078,01
	Dépenses réalisées (1)	E	590 032,71	2 614 966,59	3 204 999,30
	Restes à réaliser	F	47 525,80	0,00	47 525,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-140 889,85	210 075,81	69 185,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-187 317,43	449 367,71	262 050,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-328 207,28	659 443,52	331 236,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 877,80	0,00	- 8 877,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-337 085,08	659 443,52	322 358,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Informations statistiques et fiscales		
Population totale au 01/01/2025		3 169 habitants
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		902,42
Nombre d'agents au 31/12/2025		32
Nombre d'agents au 31/12/2025 en Equivalent Temps Plein		28,44
Informations financières – ratios valeurs		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	758,54
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	889,01
3	Dépenses d'équipement brut / population	141,96
4	Encours de dette / population (2)	729,00
5	DGF / population	81,96
6	Dépenses de personnel (totalité chap.012) / dépenses réelles de fonctionnement	53,50 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92,81 %
8	Taux Epargne brute (Epargne brut / recettes réelles de fonctionnement (2))	7,45 %
9	Taux Epargne nette (Epargne brut – remboursement annuel de la dette en capital / recette réelles de fonctionnement	3,26%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2)	86,11 %
11	Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute (2))	11,55 %

(1) comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.